

Le sexisme tue aussi - 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019)

Bilan du Plan précédent : 4^{ème} plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016) :

- 50 000 appels par an en moyenne reçus au 3919 ;
- 327 lieux d'écoute de proximité recensés dans 99 départements ;
- 1550 places d'hébergement créées ;
- 530 TGD (Téléphones Grave Danger) déployés ;
- 74 postes de « référents violences faites aux femmes » dans 52 départements ;
- 90 ressorts de Tribunaux de Grande Instance couverts par un « protocole plainte » ;
- hausse de 33 % du prononcé des ordonnances de protection (ODP) ;
- plus de 300 000 professionnels formés.

Quelques chiffres :

223 000 femmes victimes de violences conjugales par ans => seules 14 % déposent plainte

En 2015 :

- 122 femmes décédées de violences conjugales (conjoint ou « ex ») ;
- 84 000 femmes victimes de viol ;
- 1075 personnes condamnée pour viol.

3 objectifs majeurs pour ce 5^{ème} plan :

1/ Assurer l'accès aux droits et sécuriser les dispositifs qui ont fait leur preuve pour améliorer le parcours des femmes victimes de violences (ISCG, hébergements d'urgence, ODP, TGD...)

2/ Renforcer l'action publique là où les besoins sont les plus importants : pour les enfants victimes, les jeunes femmes et les femmes en milieu rural ;

3/ Renforcer la lutte contre le sexisme, terreau des violences faites aux femmes.

4 orientations particulièrement significatives (inspirées de recommandations du Haut Conseil à l'Égalité) :

- Consolidation et approfondissement du 4^{ème} plan ;
- Meilleur accès aux droits pour les femmes en milieu rural ;
- Attention particulière aux jeunes femmes victimes ;
- Prise en compte des violences sexuelles.



SYNTHÈSE

5 mesures de gouvernance pour sa mise en œuvre :

- Réunion d'un comité de suivi interministériel national, 3 fois par an *a minima* afin de suivre la mise en œuvre des diverses mesures prévues dans le cadre de ce plan ;
- Pilotage de sa déclinaison au niveau des départements ;
- Renforcement du partenariat avec les associations nationales œuvrant dans ce domaine ;
- Partage de bonnes pratiques via un site de ressources ;
- Évaluation du 5^{ème} plan au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Moyens = plus de 125 millions pour engager ces mesures, entre 2017 et 2019

Détails du 5^{ème} plan dans le tableau ci-joint, articulé autour de 3 axes :

- AXE 1 = Consolider le parcours de sortie des violences des femmes victimes,
- AXE 2 = Répondre à la diversité des situations, des territoires et des formes de violences,
- AXE 3 = Prévenir les violences en luttant contre le sexisme et la récidive.

Les associations d'aide aux victimes France Victimes pourront ainsi continuer les actions qu'elles ont déjà engagées en rapport avec ce plan, en développer d'autres voire en initier de nouvelles, poursuivre leur accompagnement (judiciaire et extra-judiciaire) à l'égard de ces victimes, et renforcer les partenariats concernant toutes les problématiques particulières auxquelles sont confrontées ces victimes.